

Tribunal de Grande Instance :

Lundi 20 juillet, la direction de Ricoh France a été assignée par un huissier pour qu'elle se rende au tribunal..

Jeudi 24 juillet au Tribunal de Grande Instance de Nanterre s'est tenue l'audience en référé en présence du Conseil de la Société RICOH, et de l'avocat du CE accompagné de plusieurs élus du CE.

Le délibéré a été fixé au 1^{er} août 2008, et sera disponible au greffe le jour-même.

PIE :

Le cabinet d'avocat, attend le résultat de l'expertise du cabinet comptable, une procédure sera lancée début septembre 2008.

CONGES-PAYES

Le point de discordance est surtout sur le principe de calcul de la prime de congés-payés qui doit prendre en compte toutes les primes de toute l'année, ce qui est oublié depuis des années.

Nous pouvons revenir sur 5 ans d'antériorité, ce dossier fera l'objet d'une procédure judiciaire au mois de septembre.

Politique Voiture

Il y a une grande disparité entre les salariés « ex-NRG » et « ex-RFR », nous constituons un dossier sur des faits réels.

Pour tous ses points nous vous tiendrons au courant dès que nous aurons du nouveau

Bonnes Vacances !!

N'oubliez pas le blog....www.cftcricoh.unblog.fr